

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL 325-36-74
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 347 REPUBLIQUE DOMINICAINE: SITUATION DES PAYSANS

L'inefficacité des lois agraires, les arrestations arbitraires de paysans, les menaces de mort de la part de grands propriétaires, le climat de peur en milieu rural, l'arrivisme politique: telles sont les principales caractéristiques de la situation rurale dans l'Est du pays.

Ces affirmations ressortent d'un rapport publié récemment et signé, le 8 octobre 1976, par sept prêtres, vingt-sept catéchistes paysans et quatre religieuses des régions de Higüey, El Seibo, Hato Mayor, El Valle et Miches.

L'épiscopat de République Dominicaine s'était signalé, en décembre 1975, par une vigoureuse déclaration sur la corruption régnant dans le pays, véritable fléau national.

(Note DIAL)

DENONCIATION SUR LA SITUATION DES PAYSANS

Face à l'accusation fautive et ridicule lancée par la "ABRAHAM HOFFIZ C&A" contre un "curé étranger" de Miches; face aux interventions des groupes politiques officiels qui cherchent à capitaliser à leur profit les justes réclamations des paysans concernant des terres pour travailler; et face à tant de problèmes urgents qui restent toujours sans solution en dépit des promesses faites et des paroles données, un groupe de prêtres, de religieuses et de laïcs du diocèse de Altigracia s'est réuni pour étudier la situation actuelle des paysans, lesquels constituent la population majoritaire de nos paroisses et se trouvent être le plus dans le besoin.

Calmement, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes.

1) La paysannerie de l'Est du pays se sent trompée. Après avoir nourri beaucoup d'espairs et eu beaucoup d'illusions, suite aux promesses ou aux belles paroles, elle connaît maintenant la déception.

Depuis un an, la presse nationale s'est à plusieurs reprises fait l'écho de la situation d'injustice et de misère dans laquelle vivent les paysans de cette zone parce qu'ils n'ont pas de terres à travailler.

Le gouvernement, par la bouche même du président de la République, a souvent reconnu la réalité de cette situation et promis de régler rapidement les problèmes paysans.

Des commissions nommées à cet effet ont plusieurs fois constaté la si-

tuation réelle des paysans et le caractère justifié de leurs réclamations. Mais tout continue comme avant. Aucun des problèmes existants et reconnus n'a été réglé. C'est le cas de Mina de Oro de Miches, El Cuey (parcelles 139 et 140), El Llano, Los Platanos, l'affaire des fils de M. Beca, La Culebra (tous ces cas dans la région de El Seibo), El Escobar en Sabana de la Mar, etc.

2) Les commissions chargées de l'application de la législation agraire ou les commissions d'enquête sur les abus et les actes arbitraires pratiqués à l'encontre des paysans, n'ont fait que laisser la situation en l'état. Leurs interventions nous apparaissent aujourd'hui comme de simples shows politiques dans lesquels les mots ont perdu leur sens.

3) Nous ne connaissons pas un seul cas où la loi n° 289 (de métayage et de fermage) ait été prise en compte pour régler le problème des paysans expulsés des terres qu'ils avaient cultivées pendant des années dans cette région.

4) Toutes les attributions de terres faites dans cette zone ne l'ont pas été au titre légal de l'application de la loi de réforme agraire, mais suite à des situations de violence: arrestations massives de paysans ou occupation de terres vierges appartenant à l'Etat.

Dans tous les règlements on constate des irrégularités de fond, tenant à l'acte même de régularisation: l'exclusion des plus nécessiteux remplacés par d'autres plus dévoués au régime, ces derniers parfois même amenés d'autres régions; l'attribution de titres de métayage sans distribution des parcelles correspondantes; les pressions de toutes sortes pour faire partir les gens, etc. Toutes ces irrégularités ont été prouvées et dénoncées par les commissions d'enquête. Mais aucune solution n'a été apportée.

5) Dans ces conflits de la terre, la justice a été incapable de régler un seul cas. Et nous ne croyons pas qu'elle puisse le faire. Les membres de la Justice, juges, enquêteurs, avocats, etc. y trouvent leur intérêt ou font partie intégrante du système. En cas de conflit, d'innombrables paysans sont arrêtés et mis en prison durant une ou deux semaines, ou même un mois. Ensuite ils sont relâchés sur ordre supérieur et sans jugement. Quand ils sont jugés devant les tribunaux, on les renvoie après les avoir menacés s'ils s'installent "dans la propriété d'autrui". Parfois ils sont condamnés sans que soit prouvée la réalité de la propriété d'autrui. Dans tous ces cas, il n'a jamais été tenu compte des lois agraires pour régler pacifiquement le problème.

6) Par peur, sans doute, que les lois agraires soient appliquées, les grands propriétaires ont durci leur attitude face aux paysans sans terre. Il est aujourd'hui très difficile pour un paysan de trouver à travailler une journée. Aussi la situation de misère des gens de la campagne a-t-elle empiré.

7) Beaucoup de terres sont passées à l'I.A.D. sur décision du pouvoir exécutif, après avis favorable de la Commission pour l'application des lois agraires. Pourtant, ces terres continuent de rester entre les mains des grands propriétaires, des mois et même des années après la signature des décrets.

8) Nous attirons tout particulièrement l'attention sur le fait que la politique partisane du gouvernement cherche à s'introduire dans les groupements de paysans (coopératives, associations, clubs de mères ou de jeunes, et même les fêtes patronales) par l'intermédiaire d'organisations reliées au gouvernement. Cela sème la division et la méfiance parmi les paysans qui avaient réussi à s'unir.

Nous constatons aussi qu'on cherche à faire opposition aux prêtres qui s'intéressent au problème des paysans. Pour cela, on les accuse tantôt de véhiculer dans leurs prises de position une idéologie contraire à l'Eglise, tantôt d'être des étrangers. On les présente comme manipulés quand ils font écho aux réclamations et aux demandes présentées par les gens (par exemple, la lettre pastorale de Mgr Polanco, au mois d'avril dernier), en profitant pour cela de toutes les occasions où les relations sont bonnes entre l'Eglise et l'Etat.

Au cours de notre réunion, nous avons aussi révisé notre attitude et notre manière concrète d'agir dans le problème paysan. En toute simplicité, nous relevons de nombreux aspects positifs: la conscientisation des gens; des communautés plus responsables; un renforcement de la solidarité, la vulgarisation du problème paysan de l'Est du pays...

Mais nous avons aussi rencontré bien des difficultés: les gens ont peur; les chrétiens engagés sont menacés de représailles; des prêtres sont susceptibles d'être expulsés; les menaces sont très souvent voilées et parfois ouvertes.

Nous savons qu'on cherche à nous utiliser dans un sens politique déterminé, soit en nous félicitant pour notre attitude et en la défendant, soit en essayant de nous discréditer en nous opposant les uns aux autres.

C'est pourquoi nous nous sommes interrogés sur notre attitude de chrétiens (prêtres ou laïcs) et sur la pastorale paysanne que nous avons toujours cherché à mettre en pratique dans la ligne de l'enseignement de l'Eglise (Vatican II, Medellin, encycliques papales et lettres pastorales de la Conférence épiscopale dominicaine).

Devant Dieu, nous nous sommes demandés ce que nous devons faire en face de la situation concrète dans laquelle nous devons prêcher l'évangile. En conscience, nous avons choisi de garder la même attitude de compréhension et de soutien vis-à-vis des exigences des paysans qui, répétons-le, sont les plus nombreux de nos paroissiens. Nous continuerons à leur prêter notre voix.

Nous pensons qu'il est urgent d'intensifier le travail de formation de vraies communautés chrétiennes dans tous les secteurs, indépendamment de toute ingérence politique. Des communautés qui soient édifiées sur la foi commune à l'Eglise catholique, et qui soient capables d'aborder et de régler leurs problèmes à la lumière de la foi et de l'enseignement de l'Eglise.

El Seibo, le 8 octobre 1976

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel (tarif 1977)

France 150 F - Etranger 175 F (avion: tarif spécial)

Directeur de publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249

D 347-3/3